

Service Population

Réalisation d'un passeport, d'une carte d'identité, une demande d'acte, les services de l'État Civil et des Affaires générales vous accueillent le lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, le mardi de 8h30 à 18h00 (hors vacances scolaires*), le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 17h (hors vacances scolaires*).

Le service des Affaires Générales vous accueille sur rendez-vous afin de réceptionner et enregistrer vos demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. À réception, les titres sont, pour leur part, remis sans prise de rendez-vous aux heures habituelles d'ouverture du service.

> [Télécharger le tableau d'affluence Accueil pôle Direction Citoyenneté Cartes Nationales d'Identité/Passeports/Affaires Générales/Elections/Etat Civil](#)



Pour entreprendre ces démarches, [nous vous invitons à cliquer ici.](#)



*Pendant les vacances scolaires, le mardi et le vendredi, les services seront ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. Le service est fermé au public les jeudis après-midi afin de pouvoir enregistrer les demandes de PACS



Demande d'acte de naissance

Toute naissance survenue sur le territoire de la commune (hôpital, domicile ou tout autre lieu) doit faire l'objet d'une déclaration à l'officier de...



Demande d'acte de mariage

Vous pouvez choisir de vous marier à la mairie de Libourne



HOTEL DE VILLE
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h